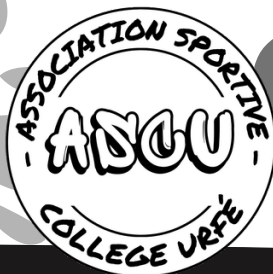


Volley-ball



Badminton



INSCRIPTION 2026-2027 À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE

1 licence à 25€ pour 7 activités possibles toute l'année !

Club multi-sports ouvert à tous les élèves volontaires du collège, quel que soit leur âge ou leur niveau sportif. Différentes activités sportives sont proposées par les professeurs d'EPS tous les jours entre 12H00 et 14H00 et certains soirs. Les volontaires peuvent aussi participer à des compétitions ou événements inter-collèges certains mercredis après-midi.

***** En payant une seule fois 25€, tu seras inscrit(e) et tu pourras participer à un ou plusieurs sports de ton choix, pendant toute l'année *****

Pour plus de précisions, parles-en à ton professeur d'EPS.

Avant de t'engager, tu peux venir essayer gratuitement, alors viens-vite !



Tennis de table



Danse Hip-Hop



Kung-Fu

Futsal féminin



Basket-ball



Futsal masculin



PLANNING 2026-2027 DES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE

ACTIVITÉS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Basket-ball		Mardi 13H-14H Gymnase <i>M.Silbermann</i>	Mercredi 12H-13H15 Gymnase <i>M.Silbermann</i>		
Volley-ball + Tennis de table	Lundi 13H-14H Gymnase <i>M.Leglise</i>			Jeudi 12H-13H Gymnase <i>M.Leglise</i>	
Futsal mixte		Mardi 12H-13H <u>Réservé 4^e/3^e !</u> Gymnase <i>M.Hissem</i>		Jeudi 17H-18H15 <u>Réservé 4^e/3^e</u> Gymnase <i>M.Georges</i>	Vendredi 13H-14H <u>Réservé 6^e/5^e !</u> Gymnase <i>M.Hissem</i>
Futsal féminin				Jeudi 13H-14H <u>Réservé filles</u> Gymnase <i>M.Georges</i>	
Badminton	Lundi 12H-13H Gymnase Lycée <i>Mme Sauron</i>			Jeudi 12H-13H Gymnase lycée <i>Mme Sauron</i>	
Kung-Fu		Mardi 13H-14H Dojo gymnase <i>M.Suchet</i>			
Danse Hip-Hop	Lundi 17H-18H30 Gymnase <i>M.Suchet</i>				

En plus de ces créneaux d'entraînement, des compétitions inter-établissements et des événements exceptionnels s'organiseront quelques mercredis après-midi dans l'année.

Début des activités mercredi 16 septembre après-midi pour la Journée Nationale du Sport Scolaire.

Découverte gratuite jusqu'au 05 octobre sur tous les créneaux du planning.

À très vite à l'A.S.C.U. !!!

INSCRIPTION À L'UNSS



licence à



Identité de l'élève

NOM :

Prénom :

Classe :

Date de naissance : / /

Téléphone élève :

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) M.-Mme (nom - prénom du responsable légal), autorise mon enfant (nom-prénom de l'élève) à participer aux activités de l'association sportive du collège Honoré d'Urfé.

J'autorise le professeur responsable des activités à faire pratiquer toute intervention médicale en cas d'urgence.

→ **Nom - Prénom du responsable légal** à prévenir en cas d'urgence :

→ **Numéro de téléphone du responsable légal :**

→ **Adresse mail du responsable légal :**

PAIEMENT DE 25€ : ☐ En liquide avec l'appoint
OU

☐ En chèque à l'ordre de "Association sportive du collège Urfé"

ACTIVITÉ(S) CHOISIE(S) :

L'élève mangera-t-il à la cantine AVANT l'activité ? OUI - NON

Si oui, quel(s) jour(s) :



Mentions légales :

Une mention sur le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Une mention sur le RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Une mention sur les Assurances & le Réglementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.



Date et signature des représentants légaux de l'élève :

Le / /

.....